

**LIGUE MOTOCYCLISTE DE
NORMANDIE
ENDURO KID DE PIERREFITTE
ADDITIF REGLEMENT
PARTICULIER**

ART. 1 – DEFINITION

La Ligue Motocycliste de Normandie organise avec le concours technique du Moto-Club de Pierrefitte-en-Cinglais (14) un Enduro Kid dénommé « Enduro Kid de Pierrefitte » qui se déroulera le dimanche 1^{er} octobre 2017 à Pierrefitte en Cinglais (14).

Tout pilote qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement ainsi que les Règles Techniques et de Sécurité de la discipline enduro.

ART. 2 – LIEU DE L'EPREUVE

Terrain d'entraînement du Moto-Club de Pierrefitte en Cinglais, RD 133 le « Hameau Bœuf ».

Coordonnées GPS: 48° 54' 09.8" N
0° 22' 34.8" O

Possibilité de s'installer dans le parc pilotes à compter de 14h00 le samedi 30 septembre 2017.

ART. 3 – ENGAGEMENTS

L'« Enduro Kid de Pierrefitte » est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence NJ ou NCO.

Les engagements s'effectueront auprès de Virginie JOUANNIC – 15 rue du Val Quesnay – 14190 ESTREES la Campagne.

Le montant de l'engagement est fixé à 20 euros pour les Minikids et à 35 euros pour les autres catégories, le chèque devra être libellé à l'ordre du MC Pierrefitte.

Les licences une manifestation sont acceptées et sont à télécharger directement sur le site de la FFM. Celles-ci devront être données au contrôle administratif, accompagnées d'un certificat médical et du règlement à l'ordre de la LMN.

**ART. 4 – NUMEROS DE COURSE -
CATEGORIES**

Les catégories de l'« Enduro Kid de Pierrefitte » sont les suivantes

- Poussins (de 7 à 10 ans – 65cc 2T maximum)
- Benjamins (de 9 à 11 ans 85cc 2T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 12 ans au 1^{er} janvier.
- Minimes (de 12 à 13 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 14 ans au 1^{er} janvier.
- Cadets (de 14 à 15 ans – 85cc 2T ou 150cc 4T maximum) Âge maxi : ne pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier.
- Espoirs (de 13 à 16 ans – 125cc 2T ou 150cc 4T maximum). Âge maxi : ne pas avoir 17 ans au 1^{er} janvier.

Des démonstrations éducatives pourront être organisées pour des Minikids (de 6 à 8 ans – 50cc maximum) titulaires de la NJ1 ou LJ5 (voir les RTS Activités Educatives).

ART. 5 – CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les contrôles administratifs et techniques se dérouleront le matin de l'épreuve de 8h00 à 10h00.

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Dans le cadre du contrôle technique, tous les participants devront y présenter leur machine ainsi que leur équipement, une attention particulière sera apportée par les commissaires techniques au respect des normes de sécurité concernant les équipements.

Les machines devront posséder la cylindrée, le châssis (cadre et bras oscillant) et le diamètre des roues d'origine, le reste étant libre.

Tout coureur qui n'aura pas satisfait aux vérifications techniques et administratives se verra refuser le départ.

ART. 6 – CLASSEME NTS

Le classement est établi en cumulant les temps des spéciales et des pénalités. Le pilote ayant réalisé le plus petit temps est déclaré vainqueur de sa catégorie.

ART. 7 – TITRES ET RECOMPENSES

Les 3 premiers pilotes de chaque catégorie recevront une coupe ou une récompense.

ART 8 – PROTECTION DES PILOTES

Lors de l'épreuve chaque pilote devra être équipé :

- d'un casque avec la norme ECE 22/05,
- d'une protection pectorale : la norme EN 14021 est obligatoire,
- d'une protection dorsale : la norme EN 1621-2 est obligatoire,
- d'un gilet intégral (protections pectorale et dorsale intégrées) : les normes EN 14021 et 1621-2 sont obligatoires,
- d'une paire de bottes de moto, en cuir ou en matériaux synthétiques (homologuées),
- d'une paire de gants en cuir ou matière équivalente,

- d'un pantalon renforcé,
- d'un vêtement en matière résistante qui couvre les bras.

Les casques de plus de 5 ans ou en mauvais état pourront être retirés par les Commissaires Techniques. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Tout pilote présentant un équipement non conforme sera refusé par le Directeur de course.

ART. 9 – MACHINES

Les cylindrées imposées sont 65 cc 2T, 85 cc 2T, 125 cc 2T et 150 cc 4T maximum, munies d'une boîte à vitesses (cylindrées aux normes des constructeurs). Les motos automatiques sont acceptées pour les Minikids.

La moto doit être propre. Les Commissaires Techniques vérifieront principalement :

- la présence de la protection du pignon de sortie de boîte,
- la présence des embouts des poignées et du guidon,
- la présence de la mousse de guidon,
- le niveau sonore (méthode 2m max),
- les leviers (ils ne doivent pas être cassés),
- le coupe-circuit en état de marche,
- la couleur du fond de plaque et des numéros est libre sous réserve que l'ensemble soit parfaitement lisible (hauteur mini des chiffres : 70 mm).

Chaque pilote doit avoir sur lui une bougie de rechange et une clé à bougie afin de ne pas pénaliser le groupe.

ART.10 – DEROULEMENT DES EPREUVES

La boucle sera composée d'un tronçon de liaison avec une spéciale, d'un contrôle horaire et d'un éventuel contrôle de passage.

Le parc de ravitaillement sera situé à l'intérieur du parc pilotes (utilisation du tapis environnemental obligatoire).

Dès la sortie de la spéciale, les pilotes devront ravitailler au parc de ravitaillement (parc pilotes) et marquer une pause avant de repartir dans la boucle suivante.

Pendant les parcours de liaison des marshals en moto encadreront chaque groupe de pilotes afin d'assurer la sécurité de ceux-ci (au minimum un devant et un derrière).

Spéciale

La spéciale sera entièrement balisée et aucune assistance n'y est autorisée (sauf en cas de panne pour ramener la moto).

Aide extérieure : 1 minute de pénalité (sauf en cas de panne).

Une ambulance et un médecin seront présents près du départ de la spéciale.

Les pilotes effectueront dans la journée :

- 3 parcours de liaison et 3 fois la spéciale pour les

- catégories Poussins et Benjamins
- 4 parcours de liaison et 4 fois la spéciale pour les catégories Minimes et Cadets
- 5 parcours de liaison et 5 fois la spéciale pour la catégorie Espoirs

ART.11 - **PROCEDURE DE** **DEPART**

Un pointage de type contrôle horaire (CH) sera mis en place à chaque tour.
Les pilotes partiront par groupe de 6 toutes les 3 minutes, afin de faciliter la gestion des départs.

Ils devront se présenter moteur arrêté à la zone de départ en poussant leur machine depuis leur lieu de stationnement (pas de parc fermé).

Les pilotes se positionneront dans la zone de départ 1 minute avant le top départ, moteur éteint.

Au top départ, les pilotes auront 1 minute pour démarrer leur machine et s'élancer. Au-delà, ils devront sortir de la zone en poussant leur machine en direction de la liaison. La présence des parents n'est pas autorisée dans la zone de départ.

Si un pilote prend le départ en retard, il sera pénalisé de 60 secondes par minute de retard.

Si un pilote ne prend pas le départ à l'heure fixée moteur en marche dans sa minute, il sera pénalisé de 10 secondes.

Si le pilote ne respecte pas le code sportif et le règlement fédéral, il sera pénalisé de 2 minutes par infraction constatée. Au-delà de la 3^{ème} infraction, une exclusion pourra être prononcée par le Jury de l'épreuve.

ART.12 - **RECLAMATI** **ONS**

Il est rappelé que le droit de réclamation, d'un montant de 75 euros, doit être déposé auprès du Directeur de course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives aux classements) et qu'il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage du moteur, d'une caution de 75 euros en plus.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée. Dans le cas contraire, elle sera envoyée à la FFM avec le rapport de clôture. Il est rappelé que le Directeur de course peut faire démonter toute machine de son choix, à l'arrivée, sans que le pilote puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ART.13 – OFFICIELS

Pour chaque épreuve, un Jury sera constitué. Il sera composé de :

- Membres votants :

- Président du Jury,
 - deux Commissaires sportifs,
- Ces officiels seront au minimum Commissaires sportifs Enduro 1^{er} degré.

- Membres non-votants :
- le Directeur de course,
- le médecin,
- l'organisateur,
- le responsable du contrôle technique,
- le responsable du chronométrage,
- toute autre personne autorisée par le Jury.

ART.14 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Il est obligatoire d'utiliser un tapis environnemental qui devra être constitué d'une semelle imperméable et de textile absorbant et dont les dimensions minimales sont de 1.6 m x 1 m.

**S
a
n
c
t
i
o
n**

**Non utilisation du tapis
environnemental : 1 minute**

Les tear-off sont interdits. En cas d'utilisation, le pilote sera disqualifié. Les roll-off sont autorisés.

Pendant toute la durée de l'épreuve, le nettoyage à l'eau sous pression (jets d'eau, nettoyeur haute pression, ...) des motos est strictement interdit.

**Sanction : 5
minutes de
pénalité.**

Tout bruit dans le parc coureurs au-delà de 22 heures est interdit.

**S
a
n
c
t
i
o
n**

- 1^{ère} infraction : avertissement
- 2^{ème} infraction : exclusion du pilote